



La présidente

Paris, le 9 février 2018

Références à rappeler : 17-DCC-216 / 17-090

Maître,

Dans le cadre des engagements souscrits le groupe Philippe Ginestet à l'occasion de la prise de contrôle exclusif des actifs Linat, Vetura et Agora Distribution, autorisée le 18 décembre 2017 par décision n° 17-DCC-216, vous avez proposé quatre cabinets, en tant que mandataire indépendant, chargé de vérifier le respect par le groupe Philippe Ginestet de ses engagements. Il s'agit des cabinets Advolis représenté par M. Dumonteil, Finexsi représenté par MM. Lambert et Perronnet, Sorgem Evaluation, représenté par M. Nussenbaum et SO-MG Partners, représenté par M^{me} Moreau-Garenne.

Compte tenu notamment des informations transmises à mes services, je vous informe que j'agrée ces quatre cabinets, en tant que mandataire indépendant, ainsi que le projet de mandat modifié que vous avez soumis à mes services le 7 février 2018.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente,

Isabelle de Silva

© Autorité de la concurrence